

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Christina Meissner*

*Date de dépôt : 31 juillet 2014*

## **Question écrite urgente**

### **Combien coûtent les prestations liées aux chiens ?**

En acceptant à une très large majorité une modification de la loi sur les contributions publiques (L 10537), les Genevois ont voulu revoir le mode de perception de l'impôt sur les chiens, notamment pour que tous les détenteurs de chien(s) s'acquittent de leur contribution. L'administration fiscale cantonale envoie désormais les bordereaux aux détenteurs de chien(s), sur la base des informations transmises par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV). Outre un impôt annuel, le détenteur de chien s'acquitte en même temps d'une taxe sur les épizooties et d'une taxe destinée à couvrir les dégâts causés par les chiens errants. Enfin, les communes peuvent percevoir des centimes additionnels sur l'impôt sur les chiens pour les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune.

Si certaines prestations offertes aux détenteurs de chien(s) sont immédiatement perceptibles par le public, d'autres le sont moins. En outre, l'implication de plusieurs départements rend moins lisible l'ensemble des coûts liés aux chiens. Finalement, pour compliquer le tout, aux tâches assumées par le canton viennent s'ajouter celles assumées par les communes, par exemple en matière de salubrité.

L'objet de la présente question écrite est de connaître le coût de l'ensemble des prestations liées aux chiens en incluant les dépenses telles que : l'édition des brochures et des cartes des espaces de liberté pour chiens ; la part du temps de travail des gardes de l'environnement consacrée à la vérification de la tenue des chiens en laisse en forêt lors de la période sensible de reproduction de la faune sauvage ; les dommages causés aux cultures notamment par les chiens errants ; la gestion des bases de données informatiques des chiens (ANIS), des chiens dangereux et le croisement avec la base de données de la taxe sur les chiens ; le coût des rappels d'impôt ou encore les campagnes de sensibilisation et d'éducation canine.

Mes questions sont les suivantes :

*Sur une base annuelle :*

1. *Quels sont les coûts complets pour l'Etat des prestations liées aux chiens ?*
2. *Quel est le montant des recettes que perçoit l'Etat par le biais de l'impôt et autres taxes sur les chiens ?*
3. *Les recettes couvrent-elles les coûts et dans quelle proportion ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.